

## **Professional Accountancy Education Europe: pourquoi et comment ?**

### **Objectifs**

Professional Accountancy Education Europe (PAEE) a pour but de développer un référentiel de formation de haute qualité au niveau international pour la formation des experts-comptables et des auditeurs, fondé sur des principes communs. La force de l'Europe et du PAEE réside dans leur capacité à parler d'une seule voix. Le PAEE promeut la qualité de la formation des experts-comptables et des professionnels de l'audit et le dialogue entre les différentes autorités nationales, européennes et internationales afin de développer davantage les compétences et connaissances requises pour exercer la profession. Enfin, en organisant le dialogue entre les organisations membres, les législateurs et les régulateurs, le PAEE facilite la mobilité internationale des professionnels.

### **Moyens**

Le PAEE a développé un référentiel d'aptitudes et compétences nécessaires à l'exercice de la profession, tout en respectant les spécificités nationales et en intégrant les normes internationales de formation (IES) et les exigences relatives à la formation de la directive européenne sur l'audit. La comparaison du référentiel du PAEE avec le référentiel de qualification de chaque organisation membre et le dialogue entre ces organisations permettent de valider un haut niveau de formation commun et d'identifier en permanence les améliorations possibles.

### **Quels sont les avantages apportés par le PAEE ?**

Être membre à part entière du PAEE est une reconnaissance de la qualité du programme de formation de chaque organisation membre, qualité qui peut être promue auprès du public et des pouvoirs publics. Les membres agissent dans l'intérêt général en permettant une participation active à la promotion du référentiel commun de compétences nécessaires à l'exercice de la profession qui joue un rôle essentiel au service du public dans l'économie mondiale. Ceci renforce l'attractivité de la profession et facilite la mobilité internationale des membres de nos organisations.

### **Comment sommes-nous organisés ?**

Nous formons un cadre de collaboration sans personnalité morale, entre les organisations professionnelles comptables, dans le domaine de la formation des comptables et des professionnels de l'audit. Nous représentons des organisations issues des principaux pays de l'espace européen de l'enseignement supérieur et nous sommes enregistrés comme parties intéressées auprès de la Commission européenne. La qualité de membre à part entière n'est accordée qu'après une évaluation montrant que les conditions d'accès à la profession de chacune des organisations satisfont aux exigences définies par le PAEE.